

Faut-il rapatrier les jihadistes français ? : la FENVAC s'exprime

lundi 20 janvier 2020, par [Thémis](#)

Alors que démarre devant la Cour d'assises spéciale de Paris le [procès de Mourad Farès](#), le présumé recruteur de jihadistes soupçonné d'avoir incité de nombreux jeunes à rejoindre la Syrie et d'avoir notamment recruté Foued Mohamed-Aggad, l'un des membres du commando du Bataclan lors des attentats du 13 novembre 2015, la FENVAC a exprimé sa position sur cette actualité par la publication d'un communiqué le 13 janvier dernier.

Comme le souligne Marie-Claude Desjeux, Vice-Présidente de la Fédération, qui s'est exprimée devant les caméras de TV5 Monde, il est indispensable qu'un traitement au cas par cas de ces individus actuellement détenus au Moyen-Orient et dont le retour en France est envisagé soit mis en place pour les faire répondre de leurs actes devant la justice.

Ce rapatriement doit, entre autres, être encadré par une loi spécifique imposant des conditions strictes afin de garantir la sécurité des citoyens français. Il doit également passer par la création d'une juridiction spéciale auprès de la Cour Pénale Internationale pour que les crimes terroristes y soient jugés.

Il est urgent que le gouvernement s'empare de cette question pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux et de la menace incarnée par les islamistes français détenus en dehors de nos frontières.

Retrouvez le communiqué relatif à la position de la FENVAC sur le retour des jihadistes en France ci-dessous :



Retrouvez l'intervention de Marie-Claude Desjeux de la FENVAC pour TV5 Monde en cliquant [ici](#)